

Le président du tribunal administratif de Marseille

VU le code de justice administrative, notamment l'article L.511-2 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont désignés pour exercer, à compter du 1^{er} septembre 2024, les fonctions de juge des référés prévues au livre V du code de justice administrative, en cas d'absence ou d'empêchement du président du tribunal administratif de Marseille ou des magistrats désignés par décision du 1^{er} septembre 2024 les magistrats dont les noms suivent :

Premiers Conseillers

1. Mme Catherine CHARBIT
2. Mme Hélène FOREST
3. Mme Béatrice DELZANGLES
4. Mme Claire DIWO
5. Mme Caroline COPPIN

Conseillers

1. Mme Audrey HOUVET
2. M. Pierre-Yves CABAL
3. Mme Gaëlle POULIQUEN
4. Mme Meryll RIDINGS
5. Mme Amélie FAYARD
6. M. Aubin GUIONNET RUAULT

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux magistrats désignés, au greffier en chef et aux greffiers de chambre.

Marseille, le 1^{er} septembre 2024

Signé

Thierry TROTTIER